

Commission 1 "Dynamiques territoriales et mobilités"

Rapporteur-es : Valérie LEMARCHAND et Jean-Luc PELTIER

Commission 3 "Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées"

Rapporteur : Hervé SALIOU

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « La fibre pour toutes et tous - « Bretagne Très Haut Débit », un déploiement dynamique et solidaire »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Lancé en 2012 par l'ensemble des collectivités bretonnes, le projet Bretagne Très Haut Débit (BTHD) vise à connecter 100 % des foyers à la fibre optique et par conséquent, au très haut débit. L'objectif de ce programme, unique en France, est de renforcer ainsi la compétitivité économique, la souveraineté numérique de la région et la cohésion sociale et territoriale. Il repose sur un réseau 100 % public, garantissant ainsi une connectivité performante tant en milieu urbain qu'en milieu rural. De plus, l'essor des réseaux sociaux, des IA génératives et l'accélération de la numérisation confirment la pertinence de cet investissement stratégique.

Initialement prévu pour 2030 et finalement avancé à 2026, BTHD est d'ores et déjà un bien commun durable des collectivités bretonnes leur permettant d'assurer leur développement sur le long terme.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER s'est exprimé très favorablement dans ses nombreux avis¹ au cours des dernières années et au fil des différentes étapes du chantier du déploiement de BTHD ; il apprécie particulièrement :

- Le principe d'équité territoriale : le modèle « 1 pour 1 » assure un déploiement équilibré, quelle que soit la localisation des bénéficiaires ;
- L'accélération du déploiement sur les îles bretonnes, en adaptant des solutions techniques aux contraintes locales ;
- L'engagement des collectivités : la Région, les Départements et les EPCI ont su porter un projet structurant, garantissant un financement équitable entre tous les habitants ;
- L'impact économique et technologique : l'initiative contribue au dynamisme régional en favorisant l'innovation, l'attractivité économique et l'accès à des services numériques avancés ;
- La solidité du déploiement : avec plus d'1,2 million de prises en études et 800 000 prises raccordables au 1^{er} janvier 2025 (+300 000 en un an), le projet est sur une trajectoire positive ;
- L'anticipation des défis futurs : la transition du cuivre vers la fibre est prise en compte, avec des ajustements permettant l'accompagnement des citoyens et des collectivités dans ce changement.

¹ Avis du CESER sur le dossier « [La fibre pour tou-te-s « Bretagne Très Haut Débit », un déploiement dynamique et solidaire](#) » (session d'octobre 2022)

Avis du CESER sur le dossier « [« Bretagne Très Haut Débit », un déploiement maintenu et des entreprises mobilisées](#) » (session d'octobre 2020)

Avis du CESER sur le dossier « [« Bretagne Très Haut Débit » passe à la vitesse supérieure](#) » (session de juin 2019)

Avis du CESER sur le dossier « [Point d'étape sur la mise en œuvre de « Bretagne Très Haut Débit »](#) » (session de février 2018)

2.1. L'initiative publique « Bretagne très haut débit », pour apporter la fibre à tous en 2026

Sur proposition de la Commission 1 "Dynamiques territoriales et mobilités"
Rapporteur-es : Valérie LEMARCHAND et Jean-Luc PELTIER

Le CESER ne peut que soutenir le choix d'un réseau 100 % public d'ici 2026, dont l'investissement massif de 1,7 milliard d'€ permet à chacun (habitants, entreprises et collectivités) d'avoir un accès généralisé à la fibre et une garantie d'équité d'accès, quel que soit le lieu de résidence réduisant ainsi le risque de fracture numérique entre les zones urbaines et rurales.

Aussi, il constate avec satisfaction que le projet est en avance sur son calendrier initial, avec une finalisation prévue d'ici 2026 au lieu de 2030. Le CESER se réjouit qu'en dépit des nombreux aléas climatiques, plus de 800 000 locaux soient déjà raccordables, et que le rythme de déploiement permette d'envisager une couverture totale à l'échéance prévue. Il se félicite que dans ce dossier l'ambition publique portée par la Région via Mégalis Bretagne, en partenariat avec les collectivités locales et les industriels, ait pu garantir une avancée continue du chantier.

L'accélération des phases 2 et 3, ainsi que les expérimentations sur les îles bretonnes auxquelles le CESER sera très attentif, témoignent d'une volonté appuyée d'atteindre l'objectif fixé.

2.2. Le déploiement de la fibre : un levier unique pour la formation et l'emploi en Bretagne

- **Volet emploi**

Sur proposition de la Commission 1 "Dynamiques territoriales et mobilités"
Rapporteur-es : Valérie LEMARCHAND et Jean-Luc PELTIER
et de la Commission 3 "Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées"
Rapporteur : Hervé SALIOU

Le CESER relève que ce projet mobilise 1 000 emplois directs, dont 250 créations de postes pour l'achèvement des phases 2 et 3. Il s'interroge néanmoins sur la qualité des emplois créés et leur pérennité, ceci compte tenu du recours à une sous-traitance importante, conséquence des conditions économiques imposées pour les phases 2 et 3. Le dossier présenté met également en avant l'implication des entreprises locales et l'intégration de clauses d'insertion. Le CESER soutient la structuration d'une filière industrielle locale, qui est un des leviers majeurs pour l'emploi et l'inclusion sociale.

Plusieurs points mériteraient cependant d'être précisés :

- Premièrement, sur l'accès à l'emploi des personnes éloignées du marché du travail, l'effort réalisé à travers les clauses d'insertion est notable. Il conviendrait toutefois de préciser les types de formation proposées et les qualifications délivrées.
- Deuxièmement, sur la création d'emplois, il est essentiel de mieux caractériser les postes concernés. S'agit-il de contrats durables ou de missions temporaires limitées à la phase de déploiement ? Ces dispositifs permettent-ils une véritable sécurisation des parcours professionnels et une montée en compétences transférables au-delà du seul secteur du déploiement de la fibre ?
- Troisièmement, sur l'implication des entreprises locales, si leur participation est mentionnée, il serait intéressant d'avoir une évaluation plus détaillée de la part du marché qui leur revient et de l'effet levier pour l'économie régionale.
- Enfin, une réflexion sur l'accompagnement de la filière après l'achèvement du chantier Bretagne Très Haut Débit serait bienvenue. L'enjeu est d'anticiper la reconversion des compétences acquises et de favoriser la diversification des activités de ces entreprises pour éviter un effet de « trou d'air » une fois le déploiement finalisé.

- **Volet formation**

Sur proposition de la Commission 3 "Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées"
Rapporteur : Hervé SALIOU

Le dossier « La fibre pour tou-te-s » met en évidence les enjeux de formation et d'adéquation entre l'offre de compétences et les besoins des entreprises. La démarche de concertation entre la Région, Mégalis Bretagne, les acteurs de l'emploi et de la formation est à saluer, d'autant plus qu'elle repose sur un diagnostic régulier permettant d'ajuster l'offre de formation. Ce travail d'anticipation est essentiel pour répondre aux tensions sur le marché du travail et éviter les décalages entre les qualifications des travailleurs et les attentes des entreprises.

Toutefois, plusieurs points méritent ici aussi d'être soulignés :

- Tout d'abord, sur l'attractivité des métiers, le rapport souligne une baisse du nombre de candidats, liée à une image moins positive du secteur. Il semble nécessaire d'approfondir la réflexion sur les leviers d'attractivité pour ces professions, et de l'accompagner d'actions concrètes pour rendre ces filières plus attractives auprès des jeunes et des personnes en reconversion.
- Ensuite, concernant les besoins en compétences, l'évolution des métiers du secteur, avec une moindre demande d'installateurs au profit des métiers de raccordement et de maintenance, démontre l'importance d'une adaptation continue des dispositifs de formation. Cette capacité d'ajustement est une force, mais elle nécessite un suivi précis pour éviter des ruptures entre l'offre de formation et les besoins réels du marché du travail.

Le CESER suppose que ces éléments figureront dans le futur Pacte sectoriel sur le numérique, afin d'assurer une approche globale et prospective des besoins en compétences.

2.3. 90% des travaux en zones AMII réalisés

Sur proposition de la Commission 1 "Dynamiques territoriales et mobilités"
Rapporteur-es : Valérie LEMARCHAND et Jean-Luc PELTIER

Le projet Bretagne Très Haut Débit (BTHD) et le déploiement de la fibre en zones AMII par Orange et SFR sont deux initiatives complémentaires mais distinctes, qui visent à apporter la fibre optique sur l'ensemble du territoire breton. Les zones AMII, si elles ne représentent que 10 % du territoire breton (majoritairement des espaces denses et urbanisés), concernent néanmoins presque 40 % de la population. Par conséquent, le retard pris dans les objectifs de raccordement, malgré des taux de complétude satisfaisants, ralentit l'objectif de couverture totale de la Bretagne en très haut débit et vient nuancer la réussite de BTHD. De plus, le bordereau mentionne « qu'il est désormais acté entre l'Etat et Orange que les 100 % ne seront pas atteints » ; le Conseil régional, en lien avec Mégalis, compte-t-il relancer les négociations avec l'Etat pour adapter les conventions régionales et parachever l'ambition ?

En conclusion, le CESER réaffirme son soutien à ce projet structurant qui participe à la modernisation de la région et à son rayonnement, avec notamment le développement de nouveaux services en matière de santé, d'administration, d'éducation et de recherche. Il encourage la poursuite des efforts pour assurer un déploiement efficace et une transition numérique réussie en Bretagne.

Vote sur l'avis du CESER de Bretagne

« La fibre pour toutes et tous. "Bretagne Très Haut Débit", un déploiement dynamique et solidaire »

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité